

# « Le mandat qui s'ouvre sera celui de la mutualisation »

**Pour François Baroin**, nouveau président de l'AMF, la baisse des dotations est insoutenable. Concernant l'intercommunalité, il demande de laisser les maires trouver localement les solutions les mieux adaptées au terrain.

**Vous avez commencé votre mandat à la tête de l'AMF en demandant au Premier ministre la tenue en urgence d'une conférence sur les investissements publics locaux. Vous avez été entendu mais qu'en attendez-vous ?**

Notre première demande concerne l'enveloppe désormais pérenne sur le financement des rythmes scolaires : il manque 500 à 600 millions d'euros par rapport à la somme budgétée. Mais le principal sujet, c'est la réduction insoutenable des dotations de l'État, réduction qui aura un impact sur le financement de l'investissement public et sur les services de proximité. Nous sommes strictement incapables de nous adapter au calendrier proposé. La marche est trop haute, avec des répercussions économiques et sociales sévères. Si rien ne change, nous estimons qu'il y aura une baisse de 30 % de l'investissement public local d'ici 2017. De plus, je rappelle que, s'il y a ces dotations qui remplaçaient d'anciens impôts, c'est bien pour financer des politiques publiques transférées par l'État aux collectivités locales. Il n'y aura pas de croissance sans investissement local. **En tant que ministre du Budget, vous avez été amené à décider en 2010 du gel des dotations. Le scénario d'aujourd'hui était-il alors déjà prévisible ?**

Non, pas dans cette proportion.



© Aurélien Faldy/Autofocus-prod

Rien dans les décisions que j'avais été appelé à porter au Parlement dans la loi de finances pour 2011 ne prévoyait ce niveau-là. À l'époque, il s'agissait d'un gel, c'est-à-dire qu'on n'avait pas répercuté l'inflation ; la somme était atteignable – elle était de l'ordre d'un milliard et demi d'euros –, sur une seule loi de finances. Ce qui se passe aujourd'hui est inédit et intenable, aussi bien par l'ampleur que par le calendrier. **La Cour des comptes vient de porter une nouvelle charge sur les dépenses des collectivités locales. Certaines de ces critiques ne sont-elles pourtant pas recevables ?**

La Cour, institution profondément respectable, n'a pas à discuter des choix et des solutions politiques portés par les élus. Mais ce que je conteste le plus, c'est l'affirmation selon laquelle il y aurait de la marge en autofinancement dans le bloc communal car c'est faux et cela laisse à croire qu'il y aurait un

trésor caché dans le budget de chaque commune. Ce n'est pas acceptable. La Cour dit aussi que, de toute façon, les impôts locaux peuvent augmenter. Elle n'a pas à aller sur ce terrain : la fiscalité est

## « Nous demandons le financement à 100 % de la réforme des rythmes scolaires par l'État »

un choix souverain des collectivités, aujourd'hui à saturation pour nos concitoyens. **Quelle est votre vision de l'évolution de la fonction de maire à l'heure où la réduction annoncée de ses moyens financiers risque de limiter son rôle de maire bâtisseur ?**

Le maire est avant tout un porte-parole, il incarne sa commune, il porte ses intérêts, il défend son ter-

ritoire, il anime une équipe. En ce sens, c'est aussi une mission de « chef d'entreprise » au service de la collectivité et de gestionnaire qui doit être très précautionneux dans le juste équilibre entre l'appel à l'effort des contribuables et la répartition des ressources entre des services publics de proximité et des investissements préparant l'avenir. Le rôle du maire aujourd'hui, c'est d'être à la fois le garant de la cohésion de son territoire, l'animateur prospectif et visionnaire de son développement et le coordinateur des politiques publiques. Il a un rôle d'acteur économique bien supérieur aujourd'hui à ce que résumait autrefois le cliché du

« maire bâtisseur ». Il est enfin et surtout celui qui tisse le lien social et remet l'humain au cœur de la cité. **Si la loi NOTRe impose finalement un seuil de 20 000 habitants**

**pour les intercommunalités, quels sont les critères d'exemption démographiques et géographiques que l'AMF souhaitera voir adoptés ?** On se bat pour qu'il n'y ait pas de seuil. Le gouvernement n'est pas, me semble-t-il, sourd aux arguments que nous développons notamment concernant la densité de population. Dans beaucoup de départements, la faible densité rend

**FRANÇOIS BAROIN**  
1993 Député de l'Aube  
1995 Maire de Troyes  
2001 Président de la communauté d'agglomération de Troyes

2005 Ministre de l'Outre-mer  
2007 Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire  
2010 Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction

publique et de la réforme de l'État  
2011 Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie  
2014 Sénateur de l'Aube  
2014 Président de l'AMF



© Aurélien Faldy/Autofocus-prod

quasiment impossible la constitution de ces communautés de communes de 20 000 habitants sans avoir à parcourir 60, 70, 80 km. J'ai un espoir raisonnable d'obtenir la suppression de ce seuil de 20 000 habitants. Ce que nous combattons, c'est l'intercommunalité couperet, orchestrée avec des grands ciseaux, avec une date butoir pour sa mise en œuvre sous l'autorité du préfet. On ne peut affirmer, d'un côté, qu'il s'agit d'une République décentralisée avec des collectivités locales s'administrant librement, de l'autre, fixer un cadre général et un découpage pour lequel, au final, l'État reprend la main. Plutôt que tout décider par la loi, laissons les collègues trouver, localement, les solutions les mieux adaptées aux réalités du terrain. **Votre prédécesseur à la tête de l'AMF a porté le dossier des communes**

**nouvelles. Vous semblent-elles être une bonne solution notamment pour les nombreuses petites communes de votre département ?**

Cela pourrait fonctionner. Dans l'Aube, qui compte 430 communes, presque la moitié de la population du département vit dans le bassin de vie de Troyes. Il s'agit d'un département à large dominante rurale. La volonté d'encourager la création de communes nouvelles sur une base volontaire a montré que l'AMF n'était pas un syndicat conservateur replié sur lui-même mais, au contraire, à l'image de ses adhérents, réformateur.

**De façon plus générale, quelle est votre vision de l'avenir des communes et de l'intercommunalité ?**

Je suis un combattant depuis vingt ans du fait communal, du rôle incontournable et irrempla-

çable du maire et, en période de crise peut être plus encore, de son rôle d'animateur économique et de protecteur social. Mais ce rôle, sur toute une série de politiques publiques, ne peut plus s'envisager sans une collaboration intercommunale voulue, et non subie, car imposée. Probablement, la mutualisation n'a pas été à son maximum et nous avons perdu peut-être un peu de temps dans cette étape mais le mandat qui s'ouvre sera celui de la mutualisation. Les élus vont démontrer leur capacité d'offrir un meilleur rapport qualité-prix pour le contribuable ou l'usager. J'en suis convaincu. Ils pourront s'appuyer pour cela sur les expertises de l'AMF et les préconisations du rapport conjoint ministère de la Décentralisation-AMF qui sera rendu public courant janvier.

**Le Premier ministre a annoncé, lors du Congrès des maires, la pérennisation du fonds d'amorçage destiné à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Estimez-vous que ce dossier est « bouclé » ?**

Non. Si nous nous félicitons de la réponse positive du Premier ministre sur le changement d'appellation et la requalification juridique du fonds, ce que nous continuons à demander, c'est le financement à 100 % de la réforme par l'État. Il faut donc que le fonds soit porté à un milliard d'euros.

**Comment réagissez-vous à la condamnation de l'ancien maire de La Faut-sur-mer dans le procès Xynthia ?**

Je me refuse à commenter une décision de justice tant que le jugement n'est pas définitif. Mais la question se pose de la capacité d'un certain nombre de communes et d'intercommunalités à assumer, seules, la responsabilité de la protection des personnes face aux risques d'inondation, et plus généralement, les risques climatiques. Elles n'ont pas les moyens de la mettre en œuvre, ni sur le plan juridique, ni sur le plan technique, ni sur le plan financier. C'est la raison pour laquelle j'ai saisi le Premier ministre pour lui demander le réexamen complet de l'attribution de la compétence Gemapi aux communes, communautés et métropoles, qui a été faite sans concertation ni évaluation préalable et partagée. L'État doit revenir au premier rang de la responsabilité dans ce domaine. Nous ne devons pas mentir à nos concitoyens sur le niveau de protection qu'ils sont en droit d'attendre.

Propos recueillis par **Antoine BLOUET** et **Christine NEMARQ**